

Tu Peux Me PASSER  
le PAIN À CRÉDIT ?



Le droit au  
bien-être sans  
surendettement,

**C'EST JUSTE !**

Le CIEP est le Mouvement d'éducation populaire du MOC

**CAMPAGNE CIEP**

**pour les élections fédérales de 2007**

**C - I - E - P**  
Mouvement Ouvrier Chrétien

Vous avez envie de réagir, des témoignages à apporter... n'hésitez pas sur l'adresse mail :

[communautaire@ciep.be](mailto:communautaire@ciep.be)

**D**ans une société où la **surconsommation devient un mode de vie, l'incitation au crédit accroît le risque d'exclusion des consommateurs les plus fragiles**, les entraînant bien souvent à vivre dans l'endettement permanent. Pour une partie de la population pourtant, le crédit n'est pas un moyen d'investissement mais une très coûteuse tentative de faire face à un manque de revenus. De nombreuses situations de surendettement ne sont pas liées à une surconsommation excessive mais bien à **des revenus insuffisants ou précaires**.

**Pour faire face à cette situation, nous demandons :**

- **Un renforcement du contrôle de la législation** : l'application de la loi sur le crédit à la consommation, notamment, doit être contrôlée et renforcée (en particulier dans le domaine de l'obligation d'information des consommateurs par les organismes de crédit et dans celui de la publicité pour le crédit);

- **L'application d'un délai de « zéro tage »** (cf. article 22 de la loi sur le crédit à la consommation consistant à « remettre à zéro » la somme empruntée dans un délai maximum de 5 ans afin d'éviter l'endettement à perpétuité) à tous les crédits. La plupart des ouvertures de crédit échappent en effet à cette obligation;
- **Une politique axée sur la prévention et le traitement du surendettement**: des moyens financiers doivent être alloués par le Gouvernement à des campagnes de sensibilisation au surendettement. De même, une augmentation sensible des moyens financiers attribués aux services de médiation de dettes doit être assurée;
- **Un rejet de la proposition de directive européenne sur le crédit à la consommation**. Cette proposition de directive entend libéraliser le marché européen du crédit et représente en tant que telle un recul de 20 ans par rapport à ce que la loi belge prévoit en matière de protection des consommateurs. Nous demandons donc la plus grande vigilance des parlementaires belges et européens pour que ce projet de directive ne soit pas adopté dans sa version actuelle.